



JUIN 2018

Guide relatif à la *Liste des
interdictions* de l'AMA et aux
autorisations d'usage à des fins
thérapeutiques

Table des matières

<i>Liste des interdictions de l'AMA</i>	3
Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques.....	6
Exigences relatives aux AUT pour l'asthme	12

Liste des interdictions de l'AMA

Qu'est-ce que la *Liste des interdictions* de l'AMA ?

La *Liste des interdictions* de l'AMA est un inventaire des substances et méthodes interdites dans le sport. Certaines substances de la liste sont interdites en permanence, aussi bien pendant les compétitions qu'en dehors de celles-ci, tandis que d'autres sont seulement interdites en compétition. Les méthodes figurant sur la liste sont interdites en permanence. Cette liste est publiée par l'Agence mondiale antidopage (AMA). Elle est mise à jour chaque année.

Quelle est ma responsabilité à l'égard de la *Liste des interdictions* ?

Conformément à l'alinéa 3.01, lettre a), du *Règlement antidopage de l'UEFA* : « Il incombe à chaque joueur de s'assurer qu'aucune substance interdite ne pénètre dans son organisme. Les joueurs sont responsables de la présence dans leurs échantillons de toute substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de démontrer l'intention, la faute, la négligence ou l'usage conscient de la part du joueur pour établir qu'il y a eu violation d'une règle antidopage en cas de présence d'une substance interdite, de ses métabolites ou de ses marqueurs dans un échantillon qu'il fournit. »

Des substances interdites peuvent être présentes dans des médicaments courants, et des études ont mis en évidence que de nombreux compléments alimentaires contiennent des substances interdites. Vous devez donc être particulièrement vigilant si devez prendre des médicaments ou si vous souhaitez recourir à des compléments alimentaires.

Quelle est la différence entre les substances interdites en compétition et les substances interdites en permanence ?

Certaines substances (p. ex. les stéroïdes anabolisants) sont interdites en permanence car, si elles sont utilisées dans le cadre d'un programme d'entraînement ou de récupération, elles sont susceptibles d'avoir des effets d'amélioration de la performance sur le long terme. D'autres substances, telles que les agents masquants, sont interdites en permanence car elles peuvent être utilisées pour dissimuler des preuves de dopage.

L'utilisation hors compétition d'une substance interdite en compétition uniquement ne constitue pas une violation des règles antidopage. Toutefois, de nombreuses substances peuvent rester longtemps dans l'organisme, et si vous êtes contrôlé positif à une telle substance lors d'un contrôle antidopage en compétition, ce contrôle positif constitue une violation des règles antidopage.

Toutes les substances et méthodes figurant sur la *Liste des interdictions* sont interdites en compétition.

Qu'est-ce qu'une substance spécifiée ?

Certaines substances figurant sur la *Liste des interdictions* sont répertoriées en tant que substances spécifiées. Si vous êtes contrôlé positif à une substance spécifiée, vous êtes sanctionné dans un premier temps par une suspension pouvant aller jusqu'à deux ans, contre quatre ans de suspension standard pour les substances non spécifiées. Cette distinction est établie, car l'AMA reconnaît que des substances peuvent se retrouver dans l'organisme d'un joueur par inadvertance, sans qu'il les ait nécessairement utilisées en vue de se doper.

Des substances interdites peuvent-elles être présentes dans des médicaments courants ?

Oui. De nombreux médicaments courants, y compris pour le traitement des douleurs, des refroidissements, de la grippe, etc., contiennent des substances qui figurent dans la *Liste des interdictions*.

Vous devez être particulièrement vigilant avec les produits de la pharmacie familiale. De plus, en cas de voyage à l'étranger, vous devez garder à l'esprit que des médicaments commercialisés sous la même marque peuvent avoir une composition différente selon le pays d'achat. Dans un pays, un produit peut être libre de toute substance interdite alors que dans un autre, un produit portant le même nom et ayant le même emballage peut contenir une substance interdite. Vous ne devez jamais prendre quelque médicament que ce soit sans l'avoir contrôlé au préalable avec votre médecin d'équipe. Si vous devez prendre un médicament régulièrement, n'oubliez pas de l'emporter avec vous lorsque vous voyagez.

Des substances interdites peuvent-elles être présentes dans les compléments alimentaires ?

Oui. Des études menées récemment sur les compléments alimentaires utilisés par les sportifs ont montré que nombre de ces produits sont contaminés par des substances interdites, y compris des stéroïdes anabolisants et des stimulants. La liste des ingrédients de la plupart des compléments indique rarement la présence de substances interdites.

Vous devez également être conscient que certaines substances interdites peuvent être désignées par plusieurs noms différents. On a ainsi vu, ces dernières années, plusieurs cas de sportifs de plusieurs disciplines, dont le football, être contrôlés positifs à la méthylhexanéamine, un stimulant prohibé souvent présent dans les compléments. La méthylhexanéamine est également connue sous les appellations diméthylamylamine, géranamine, Forthane, 2-amino-4-méthylhexane, extrait de racine de géranium ou essence de géranium. Bien que l'un de ces noms puisse figurer dans la liste des ingrédients d'un complément alimentaire, la désignation officielle « méthylhexanéamine » n'y apparaîtra certainement pas.

Vous devez être extrêmement prudent si vous avez recours à des compléments alimentaires, car vous devrez faire face à des sanctions disciplinaires si vous êtes contrôlé positif, même si vous avez consommé accidentellement une substance interdite dans un complément alimentaire.

Que dois-je faire si je dois prendre un médicament ou des compléments alimentaires ?

Compte tenu des conséquences disciplinaires auxquelles vous seriez confronté en cas de violation des règles antidopage, vous devriez connaître le contenu de la *Liste des interdictions*, et, avant de prendre tout médicament ou complément alimentaire, vous devriez consulter votre médecin d'équipe ou votre organisation nationale antidopage (ONAD). Vous pouvez également adresser vos questions à l'adresse générale anti-doping@uefa.ch.

Que dois-je faire si une blessure ou une maladie m'impose de prendre un médicament figurant sur la *Liste des interdictions* ?

Vous devez demander une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). Vous trouverez dans la section ci-après de plus amples informations sur les AUT.

Comment en savoir plus sur la *Liste des interdictions* de l'AMA ?

Vous avez la possibilité d'imprimer la *Liste des interdictions 2018* de l'AMA ainsi qu'un résumé des nouveautés apportées par rapport à la version 2017 à partir du site Internet UEFA.com : <http://fr.uefa.com/insideuefa/protecting-the-game/anti-doping/index.html>

Vous trouverez également des informations complémentaires sur le site de l'AMA (www.wada-ama.org), ou auprès de votre ONAD.

Autorisation d'usage à des fins thérapeutiques

Qu'est-ce qu'une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT) ?

Une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques est la permission d'utiliser, dans un but thérapeutique, des substances ou des méthodes figurant sur la *Liste des interdictions* de l'AMA, à savoir des substances ou des méthodes dont l'usage serait interdit autrement.

Comme tout un chacun, les footballeurs ont parfois des maladies ou des blessures qui leur imposent de prendre des médicaments, mais si le seul médicament adapté à votre cas figure sur la *Liste des interdictions*, vous devez demander une AUT avant de le prendre.

Une AUT n'est délivrée que si vous ne pouvez prendre aucun autre traitement autorisé. Vous devez donc consulter votre médecin d'équipe pour envisager d'éventuels traitements alternatifs avant de transmettre votre demande.

Comment obtenir une AUT ?

Si vous êtes inscrit pour participer à une compétition de l'UEFA ou si vous disputez un match amical international au niveau senior, vous devez demander une AUT auprès de l'UEFA. Vous n'êtes pas tenu de faire une demande auprès de votre ONAD, de la FIFA ou de l'AMA.

- Vous pouvez télécharger le formulaire de demande d'AUT depuis la section Antidopage sur UEFA.com : <http://fr.uefa.com/insideuefa/protecting-the-game/anti-doping/index.html>
- Demandez à votre médecin de remplir le formulaire en lettres majuscules ou par voie électronique. Si l'écriture n'est pas suffisamment lisible, le formulaire vous sera retourné.
- Le formulaire doit être accompagné d'une déclaration d'un médecin disposant des qualifications adéquates confirmant les raisons pour lesquelles vous avez besoin de la substance ou de la méthode interdite. À cette déclaration doivent être joints les justificatifs médicaux et un dossier médical détaillé, y compris les résultats de tous les examens, analyses de laboratoire et études par imagerie pertinents pour la demande.
- Le formulaire doit être signé par vous-même et par votre médecin.
- Envoyez le formulaire et les justificatifs médicaux à l'UEFA au numéro de fax confidentiel : **+41 22 990 31 31** ou par e-mail à antidoping@uefa.ch.
- Si vous souffrez d'asthme et devez utiliser un bêta-2 agoniste interdit (p. ex. terbutaline), il vous faudra vous soumettre à certains tests de la fonction respiratoire et joindre les résultats de ces tests à votre demande. Veuillez vous référer à la section sur les exigences relatives aux AUT pour l'asthme, en page 9, pour des informations détaillées à ce sujet.
- Vous n'êtes pas autorisé à utiliser la substance ou méthode interdite avant l'approbation de votre demande d'AUT.

Je vais disputer un match amical international au niveau junior et j'ai besoin d'une AUT. À qui dois-je soumettre ma demande d'AUT ?

Les joueurs participant à des matches amicaux internationaux au niveau junior (c'est-à-dire jusqu'aux M21 compris) doivent soumettre leur demande à leur ONAD. Si, par la suite, vous êtes convoqué pour jouer dans le cadre d'une compétition junior officielle de l'UEFA, vous devez envoyer l'AUT de l'ONAD à l'UEFA avant le début de la compétition afin qu'elle soit reconnue.

Les informations de ma demande d'AUT demeureront-elles confidentielles ?

Toutes les informations contenues dans votre demande d'AUT seront traitées en tant que données médicales confidentielles. Le personnel de l'unité Services antidopage de l'UEFA et tous les membres du Comité AUT sont liés par des engagements de confidentialité.

Quels sont les critères pour accorder une AUT ?

Les règles concernant les demandes d'AUT ainsi que les critères d'octroi d'une AUT sont définis dans le *Standard international pour l'AUT* de l'AMA. Conformément à l'article 4.1 de ce document, les critères principaux d'octroi d'une AUT sont les suivants :

- Le joueur subirait un préjudice de santé significatif si la substance ou la méthode interdite n'était pas administrée.
- Il est hautement improbable que l'usage thérapeutique de la substance ou de la méthode interdite produise une amélioration de la performance au-delà de celle attribuable au retour à l'état de santé normal du joueur.
- Il n'existe pas d'alternative thérapeutique autorisée à l'utilisation de la substance ou de la méthode interdite.
- La nécessité d'utiliser une substance ou méthode interdite ne doit pas être une conséquence de l'utilisation antérieure sans une AUT d'une substance ou méthode interdite.

Qui décide de l'octroi ou non de mon AUT ?

L'AMA impose à toutes les organisations antidopage de disposer d'un Comité AUT indépendant chargé d'examiner les demandes d'AUT. Votre demande sera évaluée par le Comité AUT de l'UEFA, qui est composé d'experts médicaux indépendants. Sur la base des preuves médicales que vous avez fournies avec votre demande, ils décideront de vous attribuer une AUT ou de rejeter la demande. Il est possible que vous ayez à fournir des justificatifs supplémentaires ou à vous soumettre à d'autres tests.

L'AMA publie des guides sur de nombreuses pathologies pour assister les Comités AUT dans leurs prises de décisions.

Quelle est la durée de la procédure de demande d'AUT ?

Conformément au *Standard international pour l'AUT* de l'AMA, le Comité AUT de l'UEFA devrait se prononcer rapidement au sujet de votre demande d'AUT, mais au plus tard 21 jours après réception de ladite demande. Si vous souffrez d'une pathologie chronique nécessitant un traitement, vous devez donc soumettre votre demande d'AUT bien avant le début de la compétition de l'UEFA à laquelle vous participez.

Que se passe-t-il si j'ai besoin d'un traitement d'urgence ? Dois-je attendre jusqu'à 21 jours pour prendre les médicaments dont j'ai besoin ?

En cas d'urgence médicale qui nécessite le recours immédiat à une substance ou une méthode interdite, vous pouvez demander une AUT rétroactive.

Une demande d'AUT rétroactive ne sera prise en considération par le Comité AUT de l'UEFA que si l'utilisation en urgence d'une substance interdite est **médicalement** clairement justifiée. La prise d'une substance interdite dans le but de se rétablir d'une blessure afin d'être en mesure de participer à un match important à venir ne constitue pas une urgence médicale.

Comment savoir si ma demande d'AUT a été approuvée ?

Si l'AUT est accordée par le Comité AUT de l'UEFA, l'UEFA vous enverra le certificat d'AUT par fax ou par e-mail. L'UEFA en enverra également des copies à votre club, à votre association nationale, à votre ONAD, à la FIFA et à l'AMA.

L'AMA réexamine-t-elle les AUT octroyées par l'UEFA ?

L'AMA reçoit une copie de toutes les AUT accordées par l'UEFA et peut réexaminer la décision du Comité AUT de l'UEFA. Si l'AMA conclut que cette décision n'est pas conforme au *Standard international pour l'AUT*, elle peut l'invalider et retirer votre AUT. Dans un pareil cas, vous-même et l'UEFA pouvez faire appel auprès du Tribunal arbitral du sport (TAS) pour obtenir une décision finale.

Que se passe-t-il si l'UEFA refuse ma demande d'AUT ?

Si l'UEFA rejette votre demande d'AUT, vous pouvez demander à l'AMA de réviser la décision de l'UEFA, à vos propres frais. Vous devez fournir toutes les informations que vous avez transmises à l'UEFA ainsi que la décision de refus initiale. Il est possible que vous ayez à soumettre des informations médicales supplémentaires, sur demande de l'AMA. L'AMA évalue si la décision prise par le Comité AUT de l'UEFA a rempli les critères du *Standard international pour l'AUT*. Si l'AMA confirme la décision de l'UEFA concernant le rejet de votre demande d'AUT, vous pouvez faire appel auprès du TAS. Si l'AMA renverse la décision initiale de l'UEFA et vous accorde l'AUT, l'UEFA peut aussi faire appel devant le TAS.

Une AUT de l'UEFA est-elle valable uniquement pour les compétitions de l'UEFA ?

Une AUT de l'UEFA est valide pour toutes les compétitions de l'UEFA, pour toutes les compétitions de la FIFA ainsi qu'au niveau national.

Une AUT m'a déjà été accordée par la FIFA. Est-elle valable pour les compétitions de l'UEFA ?

Oui. Les AUT de la FIFA sont valables pour les compétitions de l'UEFA, et inversement.

Une AUT m'a déjà été accordée par mon ONAD. Est-elle valable pour les compétitions de l'UEFA ?

Non. Cependant, il n'est pas nécessaire de demander une nouvelle AUT à l'UEFA. Veuillez envoyer à l'UEFA l'AUT de votre ONAD, accompagnée du formulaire de demande original et de toutes les informations médicales complémentaires qui ont été fournies. Si l'AUT de l'ONAD a été accordée conformément aux règles de l'UEFA en la matière et au *Standard international pour l'AUT* de l'AMA, le Comité AUT de l'UEFA reconnaîtra l'AUT de l'ONAD pour les compétitions de l'UEFA.

Une AUT est-elle assortie de conditions ?

Les AUT sont accordées pour un médicament précis et avec un dosage spécifique. Elles sont également accordées pour une période définie et ont une date d'expiration. Par conséquent, vous devez vous conformer à toutes les conditions définies dans le certificat d'AUT. Vous devez être particulièrement vigilant afin de ne pas dépasser la dose prescrite.

Si votre AUT arrive à échéance et que la substance ou méthode interdite reste nécessaire pour traiter une affection sur le long terme, assurez-vous de soumettre votre demande pour une nouvelle AUT en temps utile.

Que dois-je faire si je dois me soumettre à un contrôle antidopage alors que je fais usage d'une substance ou méthode interdite pour laquelle j'ai obtenu une AUT ?

Lors d'un contrôle antidopage, vous devez déclarer le(s) médicament(s) que vous utilisez dans la section « Déclaration des médicaments » du formulaire Contrôle antidopage.

Qu'arrivera-t-il si la substance interdite est détectée au cours de l'analyse de mon échantillon ?

Lorsque l'UEFA reçoit le rapport du laboratoire, elle vérifie que l'AUT est toujours valable et que les résultats d'analyse correspondent à l'AUT accordée (type de la substance, voie d'administration, posologie, période d'administration, etc.). Si l'examen s'avère satisfaisant, le résultat de votre contrôle sera enregistré comme négatif.

Résumé : à quelle organisation dois-je m'adresser pour une demande d'AUT ?

<u>Je suis</u>	<u>Demandes d'AUT adressées à</u>	<u>Période</u>	<u>Requête faite par</u>
Un joueur participant à des compétitions nationales uniquement	Organisation nationale antidopage (ONAD) ou autre autorité habilitée, p. ex. un Comité national olympique	Saison nationale entière	Mon médecin du club et moi-même
Un joueur participant à un match amical international junior (jusqu'au niveau des M21)	Organisation nationale antidopage (ONAD) ou autre autorité habilitée, p. ex. un Comité national olympique	Période durant laquelle je suis mis à la disposition de mon équipe nationale junior	Mon médecin de l'équipe nationale et moi-même
Un joueur international convoqué par son association pour participer à une compétition pour équipes nationales de l'UEFA et à des matches amicaux internationaux au niveau senior	UEFA	Période durant laquelle je suis mis à la disposition de mon équipe nationale	Mon médecin de l'équipe nationale et moi-même
Un joueur participant à une compétition interclubs de l'UEFA (y compris le groupe cible de la FIFA des joueurs soumis à des contrôles)	UEFA	Durée de la participation de mon équipe aux compétitions interclubs de l'UEFA NB : si mon club n'est plus en lice dans les compétitions de l'UEFA, toute nouvelle demande doit être adressée à mon ONAD	Mon médecin du club et moi-même
Un joueur international convoqué par son association pour participer aux compétitions de la FIFA ou qui fait partie du groupe cible de la FIFA des joueurs soumis à des contrôles.	FIFA Les AUT octroyées par l'UEFA ou par une autre confédération sont automatiquement reconnues	Période durant laquelle je suis mis à la disposition de mon équipe nationale	Mon médecin de l'équipe nationale et moi-même
Un joueur du groupe cible de la FIFA des joueurs soumis à des contrôles	FIFA Les AUT octroyées par l'UEFA ou par une autre	Période pendant laquelle je fais partie du groupe cible	Mon médecin du club et moi-même

	confédération sont automatiquement reconnues		
--	--	--	--

Exigences relatives aux AUT pour l'asthme

Les bêta-2 agonistes salbutamol, salmétérol et formotérol ne font pas partie des substances interdites s'ils sont pris par inhalation et selon des doses thérapeutiques. Par ailleurs, les glucocorticoïdes inhalés ne sont pas interdits non plus. Aucune AUT n'est donc requise pour ces substances.

Tous les autres bêta-2 agonistes (y compris la terbutaline) sont interdits et requièrent une AUT. Les dispositions suivantes s'appliquent aux bêta-2 agonistes interdits :

1) Les demandes d'AUT soumises au Comité AUT de l'UEFA doivent inclure un dossier médical comprenant les éléments suivants :

- une anamnèse complète, incluant la présence de symptômes typiques de l'asthme (compression thoracique, souffle court, toux, sifflements) pendant et après l'exercice, une grande fatigue, une récupération lente et de mauvaises performances, ainsi que le déclenchement et la gravité des symptômes liés à l'effort, y compris un soulagement des symptômes après l'effort, et tout facteur d'influence (p. ex. conditions environnementales, infections de la trachée) ;
- un rapport complet d'un examen clinique récent portant spécifiquement sur le système respiratoire ;
- un rapport du test de spirométrie, avec mesure du volume expiratoire forcé en une seconde (VEF1) au repos (les mesures du débit expiratoire de pointe (DEP) ne sont pas acceptées) ;
- si une obstruction des voies respiratoires est présente au repos, le test de spirométrie doit être répété après inhalation d'un bêta-2 agoniste de courte durée d'action afin de montrer la réversibilité de la bronchoconstriction (toutefois, l'absence de réaction aux bronchodilatateurs n'exclut pas le diagnostic d'asthme) ;
- en l'absence d'obstruction réversible des voies respiratoires au repos, un test de provocation bronchique est requis afin d'établir la présence d'hyperréactivité des voies respiratoires. Cette provocation bronchique peut être réalisée par l'inhalation d'air froid et sec ou d'aérosols, ou à l'exercice. Les tests de provocation habituels incluent notamment le test à la méthacholine, l'inhalation de mannitol, le test d'hyperventilation eucapnique volontaire, l'inhalation d'une solution saline hypertonique, le test à l'exercice (sur le terrain ou en laboratoire) et le test à l'histamine ;
- le nom exact, le domaine de spécialisation, l'adresse (y compris les numéros de téléphone et de fax ainsi que l'e-mail) du médecin ayant procédé à l'examen ;
- le cas échéant, un journal de bord des débits de pointe contenant notamment les mesures, les dates, les symptômes et l'exposition allergique éventuelle (recommandé pour soutenir la demande).

2) La demande d'AUT doit signaler, le cas échéant, l'usage concomitant de médicaments autorisés contre l'asthme, à savoir glucocorticoïdes inhalés ou salbutamol, salmétérol ou formotérol inhalés.

3) L'AUT pour l'asthme sera accordée pour une durée de quatre ans dans les cas d'asthme chronique et d'asthme à l'effort. Pour le renouvellement de cette AUT, les résultats des examens de contrôle effectués au minimum annuellement pendant la période d'autorisation par un ORL ou un médecin spécialiste de l'asthme chez les sportifs doivent être soumis à l'unité Services antidopage de l'UEFA, ainsi que les résultats de bilans réguliers de la fonction respiratoire et, idéalement, un journal de bord des débits de pointe.

Remarques

Remarques



UEFA
ROUTE DE GENÈVE 46
CH-1260 NYON 2
SWITZERLAND
TELEPHONE: +41 848 00 27 27
TELEFAX: +41 848 01 27 27
UEFA.com

WE CARE ABOUT FOOTBALL
